

Description du processus.

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE INITIALE POUR LES PRESTATAIRES DE FORMATION DE COURS POUR LES PROCHES AIDANTS

1. Introduction

Ce document s'adresse aux prestataires de formation qui souhaitent proposer des cours pour les proches aidants comme alternative au cours d'auxiliaire de santé.

2. Objectif

Les associations d'aide et de soins à domicile ont pour objectif de créer les conditions permettant aux proches aidants d'être préparés de manière optimale afin d'assumer au mieux leurs tâches de soins auprès de leurs proches nécessitant des soins.

Les modules de formation doivent correspondre à un bon niveau, répondre à des exigences de qualité élevées et respecter les exigences légales.

3. Reconnaissance de l'offre de formation

Lors de la reconnaissance de l'offre de formation, c'est-à-dire des cours proposés aux proches aidants, les objectifs d'apprentissage, le programme (y compris l'attribution des rôles et des thèmes) et les compétences (c'est-à-dire les compétences spécialisées ou les compétences clés complémentaires) sont évalués à l'aide de la check-list fournie et de visites d'évaluation des cours. Une recommandation est adressée à l'instance décisionnelle, accompagnée d'un rapport d'évaluation.

En général, un processus de reconnaissance complet dure environ 4 à 6 mois à compter de la soumission du dossier complet, à condition que tous les critères soient remplis et qu'aucune modification ne soit nécessaire.

4. Description de la procédure de reconnaissance

4.1 Conditions

Pour la reconnaissance des prestataires de formation, un dossier doit être soumis. Celui-ci comprend les documents suivants:

- Check-list en trois parties dûment remplie
- Copie de la certification eduQua actuelle
- Programme des cours, y compris les dates
- L'accès au e-learning
- Documents d'accompagnement du prestataire

La check-list sert à établir une vue d'ensemble permettant de s'assurer que tous les documents nécessaires à la soumission sont disponibles et d'identifier les éventuelles lacunes avant de soumettre une offre de formation.

La délégation de négociation des deux associations d'aide et de soins à domicile, Aide et soins à domicile Suisse et ASPS, est l'instance décisionnelle responsable de la reconnaissance des prestataires de formation et de leurs offres dans le domaine des proches aidants. Elle se réserve le droit de confirmer ou de refuser la reconnaissance d'une offre de formation. Les rapports de reconnaissance sont transmis à la fin de chaque trimestre par l'organe de contrôle à la délégation chargée des négociations.

La validité de la reconnaissance est d'un an, ce qui signifie que la première réévaluation a lieu l'année suivante. Elle est suivie de réévaluations périodiques tous les trois ans, mais dans certaines circonstances particulières, un cycle de réévaluation plus court peut être nécessaire. Pour la réévaluation, veuillez consulter la «Description du processus de réévaluation pour les prestataires de formation de cours destinés aux proches aidants» séparée. Pour la réévaluation, le prestataire de formation doit s'inscrire suffisamment tôt, c'est-à-dire avant l'expiration de la reconnaissance, à l'aide du formulaire de demande. Si l'inscription et la soumission des documents en temps utile ne sont pas effectuées, la reconnaissance devient caduque à l'expiration de la période de validité.

4.2 Prestataires de formation

Les prestataires de formation sont certifiés eduQua et démontrent leurs processus et leurs procédures à des instances reconnues. Ils s'engagent en outre à «maintenir la qualité de leurs offres de formation à un niveau élevé, à les évaluer et à les développer» (manuel eduQua 2021).

Avant que le dossier d'examen complet, y compris le rapport d'évaluation, le certificat eduQua et la check-list, ne soit soumis à la délégation de négociation (DN), un cours en présentiel et un webinar en direct (si disponible) ainsi que l'auto-apprentissage doivent avoir fait l'objet d'une visite d'évaluation. La DN recevra la documentation correspondante de la part de l'organisme de contrôle.

4.3 Déroulement

01	Site web czock.ch, spitex.ch ou spitexprivee.swiss	PREMIER CONTACT Informations générales «Procédure de reconnaissance des prestataires de formation proposant des cours destinés aux proches aidants»
02	Secrétariat Czock Healthcare Consulting ou Site web czock.ch	PRISE DE CONTACT - Détails sur le déroulement de la procédure de reconnaissance - Formulaire de demande - Dates limites de remise des documents requis - Facturation
03	Prestataire de formation	PRÉPARATION - Compilation et soumission du dossier (formulaires et justificatifs) - Annonce des dates des visites (cours en présentiel et webinaire en direct) - Paieement de la facture
04	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	ANALYSE DU DOSSIER - Accusé de réception après réception du paiement - Examen du dossier conformément à la check-list et aux directives
05	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	VISITE - Visite du cours en présentiel - Visite de l'auto-apprentissage et du webinaire en direct - Documentation à transmettre à la délégation de négociation (voir point 09)
06	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	ÉVALUATION a) Dossier complet → Rédaction du rapport d'évaluation et transmission à la délégation de négociation (voir point 09) b) Dossier incomplet → Réponse aux prestataires de formation
07	Prestataire de formation	ADAPTATIONS (si b) - Complément des documents manquants - Si nécessaire, adaptations conformément aux optimisations recommandées
08	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	NOUVELLE ANALYSE DU DOSSIER (si b) Examen des documents fournis a posteriori et établissement d'un rapport d'évaluation à l'attention de la délégation de négociation à la fin du trimestre
09	Associations d'aide et de soins à domicile	DÉCISION DE LA DÉLÉGATION DE NÉGOCIATION (VHD) - Communication de la décision généralement 30 jours après réception du rapport - Délivrance de la certification

5. Coûts

Langue	Reconnaissance initiale (y compris visite et frais de déplacement)	Renouvellement annuel (y compris visite et frais de déplacement)	Contrôle supplémentaire à partir du 2 ^e dossier supplémentaire
Unilingue	CHF 7800.00	CHF 6000.00	CHF 175.00/h
Bilingue	CHF 12500.00	CHF 9600.00	
Trilingue	CHF 16400.00	CHF 12600.00	

6. Durée et délais

Le dossier complet avec les dates de cours fixées **doit être envoyé dès que possible après réception du paiement** à Dre Astrid Czock, Czock Healthcare Consulting (healthcare@czock.ch), afin de garantir un déroulement rapide de la procédure de reconnaissance.

Les dossiers incomplets et les demandes de renseignements supplémentaires prolongent la durée du processus, ce qui peut entraîner un retard dans la reconnaissance. À partir du troisième examen du dossier dans le cadre de la même procédure, des frais supplémentaires peuvent être facturés. De même, un supplément horaire peut être facturé pour les frais administratifs supplémentaires qui dépassent le cadre habituel.

La délégation de négociation se prononce **quatre fois par an, toujours à la fin du trimestre**, sur la reconnaissance des offres de formation. Les dossiers soumis en retard sont reportés au trimestre suivant. Les associations d'aide et de soins à domicile communiquent généralement leur décision 30 jours après réception du rapport d'évaluation.

7. Documents justificatifs

Check-list

Élément obligatoire et document justificatif pour la constitution du dossier de reconnaissance des offres de formation

Formulaire de demande

Demande de reconnaissance officielle des offres de formation

Téléchargement

www.czock.ch/downloads